


L'Éveil et La Concorde - Actualités

La Médaille de l'Assemblée nationale à Ernest Labelle



Publié le 9 Janvier 2011
Benoît Bilodeau 

Président de la Corporation du moulin Légaré

Quelques jours avant Noël, le président de la Corporation du moulin Légaré, Ernest Labelle, a eu droit à un cadeau bien particulier alors que le député de Deux-Montagnes, Benoît Charette, lui a personnellement remis la Médaille de l'Assemblée nationale, ceci afin de souligner son travail des dernières décennies pour protéger et promouvoir le patrimoine historique du Vieux-Saint-Eustache.

Sujets : [Assemblée nationale à l'extérieur du Québec](#) , [Corporation du moulin Légaré](#) , [Société d'histoire régionale de Deux-Montagnes](#) , [Saint-Eustache](#) , [Québec](#) , [Sainte-Thérèse](#)

Spécialisé en histoire de la navigation, du développement des eaux navigables et des activités portuaires au Québec, archiviste de carrière, M. Labelle, un natif de Sainte-Thérèse, dont les descendants proviennent cependant de Saint-Eustache, est membre de la Corporation du moulin Légaré depuis 1994. Il préside les destinées de l'organisme depuis plus d'une dizaine d'années.

En plus d'avoir été directeur de la Société d'histoire régionale de Deux-Montagnes, de même que directeur et vice-président du Musée de Saint-Eustache et de ses Patriotes, M. Labelle est membre du Conseil des arts et de la culture de Saint-Eustache. En 2007, il a reçu le Prix hommage attribué par la Corporation des fêtes de Saint-Eustache pendant son festival Arts en fête.

«Je tenais à saluer ce grand défenseur et promoteur de la culture, de l'histoire et du patrimoine eustachois. Le travail de M. Labelle a permis à nombre de nos compatriotes de mieux connaître nos racines et comprendre le parcours de notre nation. Pour toutes ces raisons, je le remercie chaleureusement en lui rendant un hommage bien mérité», a souligné le député Charette au sujet de cette médaille remise à M. Labelle.

«Je dois avouer que je ne m'y attendais pas du tout. Cela s'est fait dans le cadre du dîner des fêtes de la Corporation du moulin Légaré. Puis, à un certain moment, des membres de ma famille sont arrivés, puis des amis. Quand j'ai vu mon petit-fils, je me suis bien douté qu'il se passait quelque chose», a relaté le récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale, ajoutant que le secret a été bien gardé par sa conjointe Marie-Paule, au courant de cette remise depuis deux semaines.

Celui-ci avoue, même s'il est habile à improviser, en avoir perdu ses moyens, être resté bouche bée pendant quelques minutes. *«J'ai été vraiment ému. Je ne fais pas du bénévolat pour les honneurs, mais pour le plaisir. Quand on prend sa retraite, on a l'impression de se sentir inutile. Depuis 15 ans, ce n'est pas le cas du tout»,* a ajouté M. Labelle, qui, en outre, a bien apprécié que cette remise se déroule au moulin Légaré même, en présence de sa famille, d'amis et de membres de la Corporation qu'il préside.

Rappelons que la Médaille de l'Assemblée nationale est remise à des personnes méritant une reconnaissance particulière, sur recommandation des parlementaires de l'Assemblée nationale. Elle est également offerte à des députés, autres élus ou personnalités comme cadeau officiel lors de missions de parlementaires de l'Assemblée nationale à l'extérieur du Québec ou à l'occasion d'accueils à l'Assemblée nationale.



(Photo Michel Chartrand) - Le récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale, Ernest Labelle, en compagnie du député de Deux-Montagnes, Benoît Charette.